



La crise sanitaire ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'accidentalité routière de 2020, et partiellement 2021, reflète de 2020 les aléas liés aux mesures et à la manière dont les Français ont adapté leur mobilité. L'année 2020 ne figure pas dans ce baromètre.

BAROMÈTRE MENSUEL

Septembre 2022

Édité le 06/12/22

Bilan ATB	Accidents	Tués	Blessés
Septembre 2022	19	1	28
Septembre 2021	23	4	24
Moyenne Mois Septembre 2017-2019	17	2	25
Cumul 2022 du 01/01 au 30/09	173	18	230
Comparaison cumul 2022 / cumul 2021	+19 (+12%)	-12 (-40%)	+47 (+26%)
Comparaison cumul 2022 / moyenne cumuls 2017-2019	+1 (1%)	-5 (-23%)	+10 (5%)

Répartition des personnes tuées	Catégories d'usagers							Âge						
	Piéton	Vélo+EDPm	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	Autre	0-13	14-17	18-24	25-44	45-64	65-74	75 et +
Septembre 2022					1						1			
Cumul 2022 du 01/01 au 30/09	3	1		1	12	1		1		3	5	7	1	1

Répartition des personnes tuées	Localisation		
	Autoroute	En agglomération	Hors agglomération
Septembre 2022			1
Cumul 2022 du 01/01 au 30/09	1	4	13

du 1er janvier au 30 septembre 2022 - Situation connue au 06/12/22

Mois	Accidents	Tués	Blessés
Janvier	11	1	13
Février	19	4	31
Mars	18	2	27
Avril	20	2	21
Mai	18	3	19
Juin	21	1	25
Juillet	24	2	32
Août	23	2	34
Septembre	19	1	28
Total	173	18	230

Analyse du mois :

Le département déplore 1 accident mortel indéterminé en ce mois de septembre 2022

Focus sur les causes d'accidentalité dans le département pour ce mois :

- L'alcool : 6 accidents corporels
Bilan : 0 tué et 6 blessés
- La vitesse présente : 4 accidents corporels
Bilan : 0 tué et 4 blessés
- La somnolence-fatigue représente : 3 accidents corporels
Bilan : 0 tué et 3 blessés

Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre.
Les données 2017 à 2021 sont définitives. Les données 2022 sont provisoires.
Les moyennes 2017-2019 sont des données arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.